

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 386 rayant de l'affectation spéciale certains engagés.

n° 386

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 mai 1943

Numéro JO

n° 10 du 15/05/1943

Date du numéro

15 mai 1943

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 ; Décide : Vu la loi du 31 Mars 1928, sur le recrutement de l'Armée.

**Vu** le décret du 15 Mai 1939, portant règlement d'administration Publique pour l'application de l'Article 52 de la loi du 31 Mars 1928, Vu la Décision n. 201 du 2 Mars 1943 et 257 du 24 Mars 1943,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Sont rayés de l'Affectation spéciale et remis à la disposition du Commandant Supérieur les engagés dans les Forces Françaises Libres dont les noms suivent : A compter du 1er Juin 1943 DERUYTTER Robert, Classe 1934 LAVAL Henri, Classe 1932 GHALEB Jean, Classe 1930 LECLERC Henri, Classe 1926 A compter du 15 juin 1943 PHILIPPE Maurice, Classe 1932

#### Art. 2

— Le Colonel, Commandant Supérieur est chargé de l'exécution de la présente Décision.

BAYARDELLE